



Le mardi 9 septembre 2014

Flash info

ACTIVITES NAP

Chers Parents,

Les Nouvelles Activités Péricolaires (NAP) ont débuté le 2 septembre 2014. **L'organisation de l'accueil de votre enfant a dû être modifiée depuis.** En effet, nous avons dû nous adapter aux remarques des intervenants et de la situation observée sur le terrain :

- Repères pour les enfants,
- Temps d'attente trop long pour les enfants afin de rejoindre leurs différentes activités,
- Présence d'enfants non-inscrits en mairie, qui implique des problèmes au niveau du taux d'encadrement et de responsabilité (commune ? école ? parents ?).

La priorité de la commune et des différents intervenants est de pouvoir proposer et recevoir les enfants dans de bonnes conditions ; **assurer la sécurité morale, physique et affective de chaque enfant.**

Nous espérons que la nouvelle « formule » répondra au mieux à toutes nos priorités :

- Afin de mieux répondre aux différents besoins des enfants, nous proposons que les enfants se retrouvent en activité NAP, avec leurs camarades de classe (dans le cadre du taux d'encadrement en vigueur),
- Les enfants ne se rejoignent plus dans la cour de récréation avant de partir en activité, mais un intervenant va directement les récupérer à 15h00 dans leurs classes, pour les enfants inscrits.

En maternelle Jeudi / Vendredi 1 encadrant pour 14 enfants	En Primaire Lundi / Mardi 1 encadrant pour 18 enfants
<p>15h00: fin de l'école 15h00 : un intervenant récupère les enfants inscrits au NAP dans la classe, les personnes responsables viennent chercher les enfants qui ne sont pas inscrits au portail.</p> <p>Pour les enfants de <i>petite section</i> faisant encore la sieste, un réveil échelonné, en fonction du rythme de l'enfant, sera mis en place.</p> <p>A partir de 16h30 : les personnes responsables viennent chercher les enfants qui ne sont pas inscrits à l'accueil périscolaire, départ au car* encadré par les animateurs de la commune 16h30 / 18h00 : activité périscolaire ou étude. 18h00 / 19h00 : activité périscolaire pour les enfants inscrits.</p> <p>Seuls les enfants d'âge primaire, ayant une autorisation du responsable légal, pourront quitter l'établissement, non accompagnés.</p> <p>* les personnes responsables viennent chercher les enfants à la descente du car.</p>	

Durant l'année scolaire 2014/2015, les enfants pourront pratiquer **8 activités différentes** ; vous n'aurez plus à vous déplacer pour choisir l'activité. **L'inscription aux NAP reste toujours obligatoire sur le planning mensuel.**

En cas de difficultés ou de questionnement, n'hésitez pas à nous contacter.

Bien cordialement.

La Municipalité.